

➔ CONTRIBUTION DES FAMILLES BTS



FRAIS D'INSCRIPTION

115 € (non remboursables en cas de désistement)

CONTRIBUTION DES FAMILLES

1290 € à remettre lors de l'inscription définitive

RÉPARTITION DE LA SOMME

3 chèques de 430 euros chacun (à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul - CCP N°4818 02S Bordeaux) remis à l'encaissement :

le 5 septembre 2016

le 5 décembre 2016

le 5 mars 2017

DIVERS

Il est entendu que les périodes de stage ne modifient pas le montant de la contribution des familles.

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

L'affiliation au régime de Sécurité Sociale étudiante est obligatoire pour les BTS (voir tableau au verso). L'inscription en BTS ne sera définitive qu'après cette adhésion (courant septembre).

Remettre lors de l'inscription définitive, 1 chèque d'environ 215 Euros (à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul - CCP N°4818 02 S Bordeaux) remis à l'encaissement au moment de l'adhésion en septembre.

RESTAURATION

Un service restauration «Self» et «Cafétéria» est proposé. A la rentrée, les élèves s'inscrivent, une carte magnétique leur est donnée et les familles l'approvisionnent au fur et à mesure. Chacun a la liberté de composer son menu : repas complet, sandwich, pizza, etc. Le règlement s'effectue à chaque passage en caisse selon la composition du plateau. Les parents peuvent vérifier à tout moment la présence au Self de l'élève, grâce au ticket de caisse remis.

LA QUESTION FINANCIÈRE NE DOIT PAS ÊTRE UN OBSTACLE A L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE. LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ VOUDRONT BIEN S'ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

L'ÉTABLISSEMENT EST HABILITÉ À RECEVOIR DES BOURSIERS NATIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX.